Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260422-SICSC_26_03-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU CENTRE DE SECOURS DE COMBOURG (SICSC)
Rue de la Mairie
35270 COMBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, **le 22 avril à 19 H 30**, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion du Centre de Secours de Combourg (SICSC), légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux du Centre de Secours de Combourg, sous la présidence de Monsieur Joël LE BESCO, Président, sauf pour la question n°26-05 où Monsieur Olivier BERNARD a assuré la présidence (vote du CFU).

Nombre de délégués présents : 08
Date de la convocation : 09 avril 2026

Présents :
Commune de **Bonnemain** : absent excusé - - Commune de **Cuguen** : absente excusée - Commune de **Dingé** - Mme Hélène BOUNIOL- Commune de **La Chapelle aux Filtzméens** :M Benoît VIARD - Commune de **Lanrigan** : M. Marc HAMON - Commune de **Lourmais** : M. Cédric BESNARD - Commune de **Meillac** : M. Eric GORON - Commune de **Mesnil Roc'h** : M. Roland GORON - Commune de **Saint Léger des Prés** : M.Olivier BERNARD – Commune de **Trémébeuc** : M. Yannick VEILLON

Participaient également à la réunion :
Mme Sophie BEZANÇON, Secrétaire du Syndicat
M. Jean-Luc LEGRAND – délégué suppléant – Commune de COMBOURG
M. Steven GERNIGON – nouveau délégué titulaire élu en 2026 - Commune de CUGUEN
Mme Karine LEMUR – déléguée suppléante – Commune de LANRIGAN

Secrétaire de Séance : Mme Hélène BOUNIOL
Président de Séance : M Olivier BERNARD prend la présidence pour le vote du CFU

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260422-SICSC_26_03-DE

26-03) COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025
Rapporteur : M Olivier BERNARD, Président de séance

Par délibération 24-02 du 20 mars 2024, le Syndicat Intercommunal Pour la Construction et la Gestion du Centre de Secours (S.I.C.S.C) a mis en place le Compte Financier Unique (CFU) pour le budget du SICSC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29, relatifs à la désignation d'un président autre que le Président du S.I.C.S.C pour présider au vote du Compte Financier Unique,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Financier Unique,
VU la délibération 24-02 du 20 mars 2024 approuvant la mise en place du compte financier unique et d'appliquer par conséquence et par anticipation la nomenclature M 57 à compter de l'exercice 2024 pour le budget du S.I.C.S.C. tenu en comptabilité M 14,

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025.
CONSIDERANT l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives,
CONSIDERANT que le Compte Financier Unique, établit une parité des comptes entre l'ordonnateur (le président du S.I.C.S.C.) et le comptable (le Service de Gestion Comptable de Dol de Bretagne),
CONSIDERANT que M Olivier BERNARD, a été désigné(e) pour présider la séance,
CONSIDERANT que Monsieur Joël LE BESCO, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M Olivier BERNARD pour le vote du Compte Financier Unique,

Entendu cet exposé, il est proposé au Comité Syndical décide à l'unanimité :

DE DONNER ACTE de la présentation faite du Compte Financier Unique 2025 du S.I.C.S.C., lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	45 061,25 €	120 245,00 €	65 710,79 €	70 000,70 €	110 772,04 €	190 245,70 €
Résultat de l'exercice	+ 75 183,75 €		+ 4 289,91 €		79 473,66 €	
Résultats reportés		237 870,57 €		265,30 €	238 135,87 €	
Résultats de clôture	313 054,32 €		4 555,21 €		317 609,53 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	45 061,25 €	358 115,57 €	65 710,79 €	70 266,00 €	110 772,04 €	428 381,57 €
Résultats définitifs	**313 054,32 €**		**4 555,21 €**		**317 609,53 €**	

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260422-SICSC_26_03-DE

fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser
D'ADOPTER le Compte Financier Unique CFU 2025 du budget du SICSC
D'AUTORISER Monsieur le Président, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
DE CHARGER Monsieur le Président, de l'exécution de la présente décision.

Le Président s'étant retiré de la séance, Monsieur Olivier BERNARD, Président de la séance, invite le Comité Syndical à procéder au vote du Compte Financier Unique 2025.

Compte Financier Unique 2025.du SICSC **EST ADOPTE** à l'unanimité des membres présents.

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
H BOUNIOL

Le Président point la Del 26-03
O BERNARD